

MUTATIONS 2018-2019

Les mutations dans le département sont au prix de : **30€**

Les mutations hors département sont au prix de : **50€**

gratuit pour les licenciés n'ayant pas eu de licence 2018 et restant dans le département.

Mais feuillet mutation signé par ancien club à fournir.

Jeunes : payant pour les juniors 16 - 17 ans nés en 2002 et 2003

Pour rappel, par décision Fédérale, le prix des mutations internes reste à 30 € et passe à 50€ pour les mutations externes .

La période est autorisée toute l'année

Chaque licencié souhaitant muter doit se procurer auprès de son club d'appartenance un feuillet de mutation qu'il doit compléter et faire signer par le Président de la société quittée. Une fois complété,

le volet blanc accompagné de du feuillet rose et du règlement correspondant doit parvenir au siège du Comité au plus tard dans les huit jours suivant la période réglementaire de mutation. Le Comité Départemental redonnera le volet rose au joueur qui le présentera à son nouveau club. Pour ceux qui veulent recevoir le feuillet rose par courrier , une enveloppe timbrée avec mention de leur nom et adresse doit être jointe.

Signature - Département : Personne qui enregistre la mutation

- Hors département : Le président du CD 35 ou personne habilitée

Carnets de 10 feuillets mutation: 5€ 1 Feuillet: 0.50€

BIEN VERIFIER QU'IL Y AIT LE CACHET DU CLUB (obligatoire) SUR LE FEUILLET MUTATION